

REPÈRES 2002

# Les instances de la nouvelle

## → Le Président de l'Assemblée nationale

Quatrième personnage de l'État, le Président de l'Assemblée dispose de prérogatives constitutionnelles de saisine et de nomination et de pouvoirs spécifiques. La Constitution impose sa consultation par le Président de la République en cas de dissolution de l'Assemblée nationale ou de mise en œuvre de l'article 16. Il est élu pour la durée de la législature par scrutin secret à la tribune. Il représente l'Assemblée nationale. Dans la conduite des débats, il ouvre la séance, dirige les délibérations, fait observer le Règlement, maintient l'ordre et peut à tout moment suspendre ou lever la séance.

Le 25 juin 2002, Jean-Louis Debré, député UMP de la 1<sup>ère</sup> circonscription de l'Eure, est élu Président de l'Assemblée nationale.



Il désigne trois des neuf membres du Conseil constitutionnel, un membre du Conseil supérieur de la magistrature et trois membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel. Il joue un rôle international de premier plan, recevant de nombreux chefs d'Etat et de Gouvernement et conduisant les missions du Bureau à l'étranger.

Le Président est assisté dans ses missions par six Vice-Présidents, qui peuvent notamment le suppléer pour présider la séance publique. Par tradition, les Vice-Présidents sont désignés de manière à ce que la majorité et l'opposition soient équitablement représentées parmi eux.

## → La Conférence des Présidents



La Conférence des Présidents est convoquée chaque semaine, s'il y a lieu, par le Président de l'Assemblée nationale. Elle réunit les Vice-Présidents de l'Assemblée, les présidents des commissions permanentes, le Rapporteur général de la Commission des finances, le président de la Délégation pour l'Union européenne et les présidents des

commissions spéciales et le président de la Commission des immunités peuvent être conviés sur leur demande. Le Gouvernement y est représenté par le ministre des relations avec le Parlement. Au cours de sa réunion hebdomadaire, la Conférence examine l'ordre du jour de l'Assemblée pour la semaine en cours et les deux suivantes.

# Assemblée nationale

## → Le Bureau et les Délégations du Bureau

Le Bureau est l'organe collectif qui, sous l'autorité directe et permanente du Président, gère la vie interne et dirige les travaux de l'Assemblée nationale. Il comprend 22 membres désignés de manière à reproduire la configuration politique de l'Assemblée : le Président, 6 Vice-Présidents, 3 Questeurs, 12 Secrétaires. C'est au Bureau qu'il revient collégalement de représenter l'Assemblée dans les manifestations extérieures, d'interpréter et d'appliquer le Règlement, de régler les incidents de séance les plus graves, d'assurer l'équité de traitement des députés au regard de la communication audiovisuelle. L'organisation des services et le statut du personnel de l'Assemblée sont fixés par des délibérations du Bureau. Pour accomplir ses missions, le Bureau s'appuie sur six Délégations, chacune dirigée par l'un des Vice-Présidents de l'Assemblée :

- la Délégation chargée de l'application du statut de député, présidée par **Éric Raoult**,
- la Délégation chargée des groupes d'études, présidée par **Marc-Philippe Daubresse**,
- la Délégation chargée de la communication, présidée par **François Baroin**,
- la Délégation chargée des activités internationales, présidée par **Rudy Salles**,
- la Délégation chargée des questions concernant les offices parlementaires, présidée par **Paulette Guinchard-Kunstler**,
- la Délégation chargée d'examiner la recevabilité des propositions de loi, présidée par **Jean Le Garrec**.

### GROUPES D'ÉTUDES ET D'AMITIÉ

Sur les 98 groupes d'études en activité sous la XII<sup>e</sup> législature, 62 sont présidés par l'UMP, 22 par le groupe socialiste, 6 par l'UDF, 4 par le groupe des député-e-s communistes et républicains. 4 groupes d'études (relatifs à la fonction publique territoriale, Internet, la presse et la musique) sont co-présidés par des députés de groupes différents. A l'instar des groupes d'études, aucun groupe d'amitié ne peut se constituer avant d'avoir reçu l'agrément du Bureau. Sous la XI<sup>e</sup> comme sous la XII<sup>e</sup> législature, l'Assemblée compte 162 groupes d'amitié, 9 groupes d'études à vocation internationale et 8 à caractère international.

### HÉMICYCLE

1832-2002 : l'hémicycle a été construit voilà 170 ans. D'abord loué, puis acheté en 1827, le Palais Bourbon a vu la Salle des séances aménagée dans sa forme actuelle entre 1829 et 1832 par l'architecte de la Chambre, Jules de Joly.



### JOURNAL OFFICIEL

Depuis 1848, le "Journal officiel de la République française" publie notamment les lois promulguées par le Président de la République, les décrets et les arrêtés. Il publie également le compte rendu intégral des débats de l'Assemblée et du Sénat, ainsi que les questions écrites des députés et sénateurs et les réponses des ministres.

### LECTURE

Chaque projet ou proposition de texte doit, pour devenir loi de la République, être adopté en termes identiques par l'Assemblée nationale et le Sénat (sauf dernier mot de l'Assemblée nationale) entre lesquels il fait la navette. Chacun des examens successifs par les deux assemblées se dénomme une lecture.



## LES 6 VICE-PRÉSIDENTS DE L'ASSEMBLÉE 2002



(Ci-dessous par ordre alphabétique)

François Baroin (UMP)  
 Marc-Philippe Daubresse (UMP)  
 Paulette Guinchard-Kunstler (SOC)  
 Jean Le Garrec (SOC)  
 Éric Raoult (UMP)  
 Rudy Salles (UDF)

# Les instances de la nouvelle

## → Le collège des Questeurs

Sous la haute direction du Bureau, dont ils sont membres, les Questeurs sont chargés des services financiers et administratifs.

- Ils établissent et gèrent le budget de l'Assemblée. Aucune dépense nouvelle ne peut être engagée sans leur avis préalable. Ils passent tous marchés et procèdent aux adjudications de tous travaux ou fournitures.

- Avec le Président de l'Assemblée nationale, les Questeurs ont la responsabilité de la gestion de l'ensemble du personnel.

- Ils sont responsables des moyens mis à

disposition de leurs collègues et du personnel pour la bonne marche du travail parlementaire.

Au début de chaque législature, ils arrêtent, avec les présidents de groupe, la répartition des bureaux et salles de réunion affectés aux secrétariats de groupe et aux députés.

Ils prennent enfin toutes dispositions de nature à faciliter l'exercice de leur mandat (transports, téléphone, équipement informatique et bureautique).



Les Questeurs assurent également les relations de l'Assemblée avec l'extérieur. Dans les relations avec la presse, les Questeurs donnent les autorisations de photographier et de filmer dans les salles, couloirs et cours de l'Assemblée. Toutefois, l'autorisation de photographier la Salle des séances, qu'il y ait séance ou non, de radiodiffuser ou de téléviser les débats en séance publique ou en commission est donnée par le Président de l'Assemblée nationale ou par le Président ou le bureau de la commission concernée.

Au nombre de trois, ils sont élus par leurs collègues au début de la législature et soumis au renouvellement chaque année au début de la

session ordinaire (exceptée celle qui suit immédiatement et celle qui précède le renouvellement de l'Assemblée).

Prenant leurs décisions collégialement, ils se réunissent chaque semaine pendant la session parlementaire et deux fois par mois hors session, pour délibérer des affaires touchant à l'administration de l'Assemblée nationale.

La composition du collège des Questeurs reflète celle de l'Assemblée : actuellement, le premier et le deuxième Questeurs, Henri Cuq et Claude Gaillard, appartiennent au groupe UMP ; le troisième Questeur, Didier Migaud, est membre du groupe socialiste.

### LES QUESTEURS DE L'ASSEMBLÉE 2002

(Ci-contre de haut en bas)

Henri Cuq (UMP)

Claude Gaillard (UMP)

Didier Migaud (SOC)



# Assemblée nationale



## → L'Assemblée, chiffres-clefs

L'Assemblée nationale, c'est **41 817 m<sup>2</sup>** de terrain - où se trouvent l'Hôtel de Lassay et le Palais Bourbon - dont **10 500 m<sup>2</sup>** d'espaces verts et de jardins. Sur cet espace au sol, le Palais Bourbon et ses annexes abritent **175 000 m<sup>2</sup>** de locaux. L'hémicycle de la Salle des séances, pour sa part, n'occupe que **545 m<sup>2</sup>** de surface, soit seulement **3%** du total des locaux.

L'Assemblée abrite **1 777 ordinateurs** (dont 577 pour les députés). **10 000 courriers e-mail** sont en moyenne traités chaque jour par le serveur de messagerie. **16 caméras** et **3 régies** permettent la mise à disposition de **1 500 heures** de programme en direct au profit de LCP-AN et, plus largement, de l'ensemble des chaînes de télévision françaises ou étrangères. La bibliothèque compte **700 000 livres**, ce qui la

place au quatrième rang national pour le nombre de volumes. Le bureau de poste du Palais Bourbon traite jusqu'à **100 000 lettres** par jour envoyées par les députés en cours de session.

Entre le 15 octobre et le 15 novembre, dans le cadre de la première lecture du projet de loi de finances, **110 rapports budgétaires** sont distribués, soit plus de **26 millions de pages**.

## LA COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE VÉRIFIER ET D'APURER LES COMPTES



Président > Robert Pandraud

Cette Commission est composée de 15 députés désignés à la représentation proportionnelle des groupes. Elle examine les comptes de l'Assemblée, donne quitus aux Questeurs de leur gestion et rend compte à l'Assemblée.

A l'issue de chaque exercice, elle établit un rapport. Elle complète la présentation de l'exécution du budget de l'exercice clos par une annexe consacrée à l'étude d'un thème particulier. Ont ainsi été traités les marchés publics de l'Assemblée, les dépenses d'informatique, de bureautique et d'information multimédia et les dépenses de personnel.

### MESSAGE (du Président de la République)

Communication adressée par le Président de la République aux deux assemblées. Le message est lu par le Président de chaque Assemblée



### NAVETTE

Va-et-vient d'un projet ou d'une proposition de loi entre l'Assemblée et le Sénat jusqu'à l'adoption d'un texte identique.

### PERCHOIR

Appellation familière du siège occupé dans l'hémicycle par le Président de l'Assemblée nationale. Les architectes de la Salle des séances ont veillé, depuis l'origine, à ce qu'il ne dépasse pas en hauteur le gradin des députés le plus élevé, afin de marquer que le Président est *primus inter pares*.



### QUESTIONS

Les députés peuvent poser plusieurs types de questions pour contrôler l'exécutif. Les questions au Gouvernement du mardi et du mercredi sont retransmises sur France 3. Les députés peuvent aussi poser des questions écrites et des questions orales sans débat.

### RAPPEUR

Député désigné au sein d'une commission pour étudier un projet ou une proposition de loi et présenter en séance publique ses observations ainsi que les amendements ou le texte qu'elle a adoptés.

### SÉANCE PUBLIQUE

Réunion plénière de l'Assemblée (par opposition aux réunions de commissions) qui se tient dans l'hémicycle. C'est au cours de la séance publique que les lois sont adoptées.



# Les instances de la nouvelle

## → Les Commissions permanentes et spéciales

Il existe plusieurs sortes de commissions. Les commissions permanentes, dont le nombre a été fixé à six par la Constitution, sont :

→ **la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales** dont le domaine de compétence couvre l'éducation, la culture, la jeunesse et les sports, la communication, le travail, la formation professionnelle et la protection sociale,

→ **la Commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire** (anciennement : commission de la production et des échanges) qui traite des problèmes économiques par secteurs : industrie, agriculture, énergie, commerce, urbanisme, logement, télécommunications, transports, environnement...,

→ **la Commission des affaires étrangères** qui connaît de l'ensemble des questions relatives aux relations extérieures de la France,

→ **la Commission de la défense nationale et des forces armées** qui suit l'ensemble des questions militaires et de sécurité nationale,

→ **la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan** qui traite des lois de finances, du contrôle financier des entreprises publiques et des problèmes macro-économiques : monnaie, crédit, fiscalité...

→ **la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République** dont la compétence couvre le droit constitutionnel, le droit civil, le droit pénal, le droit commercial, l'organisation judiciaire, mais aussi l'architecture institutionnelle et les rapports de l'État avec les collectivités territoriales.

Des commissions spéciales peuvent être constituées à l'initiative du Gouvernement ou de l'Assemblée saisie du texte ; leur existence prend fin lorsque le projet ou la proposition ayant suscité leur création a fait l'objet d'une décision définitive.



### LES NOUVEAUX PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS PERMANENTES

(Ci-dessous de gauche à droite)



Affaires culturelles > Jean-Michel Dubernard

Affaires économiques > Patrick Ollier

Affaires étrangères > Édouard Balladur

Défense > Guy Teissier

Finances > Pierre Méhaignerie

Lois > Pascal Clément

# Assemblée nationale

## → Les Délégations et Offices parlementaires

Les Délégations sont des organes dont la création est décidée par la loi. Elles ont pour mission d'informer l'Assemblée dans des domaines précis et d'évaluer les politiques publiques. Citons notamment :

→ **la Délégation pour l'Union européenne.** Composée de 36 membres, sa mission est de suivre les travaux de l'Union européenne afin

→ **la Délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire.**

Composée de 15 membres, elle est chargée d'évaluer les politiques d'aménagement et de développement du territoire et d'informer l'Assemblée sur l'élaboration et l'exécution des schémas de services collectifs ainsi que sur la mise en œuvre des contrats de plan.

→ **la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.**

Composée de 36 membres, elle a pour mission

d'éclairer l'Assemblée, à travers notamment des rapports d'information. Elle assure l'instruction des projets d'actes européens soumis à l'Assemblée en application de l'article 88-4 de la Constitution.

d'informer l'Assemblée de la politique suivie par le Gouvernement au regard de ses conséquences sur les droits des femmes et sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

Les Offices parlementaires sont des instances d'évaluation communes aux deux assemblées.

Composés à parité de députés et de sénateurs, ils sont chargés d'une mission d'expertise et d'information. Citons :

→ **l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (Opecst).**

Composé de 18 députés et 18 sénateurs, il a pour mission d'informer le Parlement des conséquences des choix à caractère scientifique et technologique.

→ **l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé (Opeps),** créé par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2003. Il est composé de 12 députés et 12 sénateurs, assistés d'experts dans le domaine sanitaire.

### TÉLÉVISION / LCP

L'Assemblée nationale produit et diffuse à l'ensemble des télévisions les images de la séance publique ainsi que des commissions lorsqu'elles sont ouvertes à la presse. La Chaîne Parlementaire - Assemblée nationale est accessible sur le câble et le satellite.



### UMP, SOCIALISTE, UDF, DEPUTE-E-S COMMUNISTES ET REPUBLICAINS

Par ordre décroissant d'importance numérique, les quatre groupes politiques constitués au Palais Bourbon sous la XII<sup>e</sup> législature. Un minimum de 20 députés est nécessaire pour constituer un groupe.

### VERSAILLES

L'Assemblée dispose de locaux situés dans l'aile du Midi du château de Versailles, notamment la salle du Congrès, dont la taille permet de réunir les 577 députés et les 321 sénateurs, ainsi que le Musée des Grandes Heures du Parlement.

### WWW.ASSEMBLEE-NATIONALE.FR

L'Assemblée a été l'une des toutes premières institutions de la République à développer son propre site Internet. Mis à jour quotidiennement pour rendre compte de l'évolution des débats sur les textes en discussion, [www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr) reçoit près de 5 millions de visites par an.



### XII<sup>e</sup> LÉGISLATURE

Tous les cinq ans (ou à la suite d'une dissolution), les élections législatives marquent le commencement d'une nouvelle législature. La douzième législature a commencé le mardi 25 juin à 15 heures.

## LES NOUVEAUX PRÉSIDENTS DE DÉLÉGATIONS

(Ci-dessous de gauche à droite)



Aménagement du territoire > Émile Blessig  
Droits des femmes > Marie-Jo Zimmermann  
Union Européenne > Pierre Lequiller